



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON CLÔTURE L'AUGMENTATION DE SA FACILITÉ DE CRÉDIT GARANTIE DE PREMIER RANG

Les facilités de crédit passent de 200 M\$ US à 400 M\$ US

Montréal, le 23 décembre 2020 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer que sa filiale, Minerai de fer Québec inc. (« MFQ »), qui exploite le complexe minier du Lac Bloom (« Lac Bloom »), a réussi, tel qu'annoncé antérieurement, à modifier et à augmenter ses facilités de crédit existantes (la « facilité de crédit ») de 200 millions \$ US à 400 millions \$ US (le « refinancement »). Grâce au produit additionnel découlant de la facilité de crédit modifiée, en plus de ses liquidités en main et des flux de trésorerie générés dans le cadre de ses activités d'exploitation, la Société considère que la réalisation du projet de la phase II d'expansion du Lac Bloom (la « phase II »), visant à doubler la capacité nominale du Lac Bloom à 15 Mtpa de concentré de minerai de fer à haute teneur, est maintenant entièrement financée.

« C'est une étape importante pour notre Société alors que nous finalisons le financement requis pour mener à terme notre projet de la phase II d'expansion, et ainsi répondre à la demande mondiale croissante pour notre concentré de minerai de fer à haute teneur », a déclaré David Cataford, chef de la direction de Champion. « Nous entendons compléter la phase II d'expansion avec la même diligence et le même souci d'efficacité qui nous ont guidés lors du redémarrage de la mine du Lac Bloom en 2018, lequel a été mené à terme dans les délais et les budgets prévus. Nous sommes reconnaissants du soutien accordé par nos partenaires financiers, qui permettra à notre Société d'exploiter le potentiel supplémentaire du Lac Bloom. »

MFQ a réalisé le refinancement avec le regroupement bancaire annoncé antérieurement, auquel s'ajoute Exportation et Développement Canada (« EDC »). La facilité de crédit est offerte par la Société Générale (banque coordonnatrice, co-chef de file et co-teneur de livres), avec la Banque Toronto-Dominion, la Banque Royale du Canada et la Banque Scotia (agissant toutes à titre de co-chefs de file et co-teneurs de livres), et incluant la Banque de Chine, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Investissement Québec et EDC. La facilité de crédit est disponible sous la forme d'un prêt à terme de 350 millions \$ US (la « facilité à terme ») et d'une facilité renouvelable de 50 millions \$ US (la « facilité renouvelable »). La facilité à terme viendra à échéance dans cinq ans à compter d'aujourd'hui et devra être remboursée en versements trimestriels égaux de capital et d'intérêts cumulés à compter du premier trimestre suivant l'achèvement de la construction de la phase II. La facilité renouvelable viendra à échéance dans trois ans à compter d'aujourd'hui. La facilité de crédit portera intérêt au taux LIBOR majoré de 4,00 % avant la fin de la construction, après quoi la facilité de crédit sera assujettie aux taux d'intérêt d'origine variant, en fonction du ratio d'endettement, entre le taux LIBOR majoré de 2,85 % si le ratio de la dette nette sur le BAIIA est équivalent ou inférieur à 1,00x et le taux LIBOR majoré de 3,75 % si le ratio de la dette nette sur le BAIIA est supérieur à 2,50x. La facilité de crédit inclut des modalités standards et des conditions financières usuelles, notamment à propos des frais, des représentations, des garanties, des clauses restrictives et des conditions préalables aux déboursés.

En plus de la facilité de crédit, Champion a reçu une lettre d'engagement de crédit approuvé de 75 millions \$ US en financement d'équipement de Caterpillar Financial Services Limited (le « financement d'équipement »), sujet à la signature de la documentation définitive, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de 2021.

Personne qualifiée et vérification des données

M. François Lavoie (P. Eng.), directeur, Marketing technique de la Société, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a révisé et vérifié l'information scientifique et technique contenue dans le présent communiqué de presse. La révision et l'approbation de M. Lavoie ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ni de tout changement substantiel aux hypothèses importantes et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'étude de faisabilité.

À propos de Champion Iron Limited

La Société, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec. La phase I de l'usine du Lac Bloom a une capacité nominale de 7,4 Mtpa et produit du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants, qui a su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. En plus du projet de la phase II d'expansion du Lac Bloom, partiellement complété, Champion contrôle également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet de minerai de fer Fire Lake North, situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom. La Société détient aussi une participation de 100 % dans la propriété Gullbridge-Powderhorn située dans le centre-nord de la province de Terre-Neuve. La Société vend son concentré de minerai de fer partout dans le monde, incluant à ses clients en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud et en Inde.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michael Marcotte

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-316-4858, poste 128

info@championironmines.com

Pour plus d'informations à propos de Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information qui peut constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant : (i) la réalisation et la date de réalisation du financement d'équipement, (ii) la capacité de clôturer le financement d'équipement à des conditions acceptables pour la Société, ou de toute autre façon, (iii) l'augmentation de la capacité d'usage, le potentiel du Lac Bloom et la demande pour son minerai de fer, (iv) l'amélioration opérationnelle de la Société, (v) la phase II d'expansion de la mine du Lac Bloom et sa réalisation prévue, l'échéancier de construction, le financement et le budget, les paramètres économiques et les dépenses d'investissement, (vi) l'impact potentiel du refinancement et de la construction et la réalisation de la phase II sur la croissance de la Société, (vii) la capacité de la Société à poursuivre l'avancement et terminer la construction du projet de la phase II d'expansion, (viii) la future capacité d'exploitation estimative de la mine du Lac Bloom, et (ix) la création potentielle d'emplois en lien avec la mine du Lac Bloom, le soutien accordé par les partenaires financiers de la Société et la capacité d'exploiter le potentiel supplémentaire du Lac Bloom, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « est placé », « budget », « est prévu », « estime », « continue », « prédit », « projette », « a

l'intention de », « anticipe », « vise », « cibles » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent » « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; les délais dans les projets; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; les futurs coûts de transport; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2020 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de production trimestriel et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ces documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.